BOURSICA.COM
Société Anonyme

Les bureaux de l'Arche
5 rue des allumettes
13090 Aix en Provence

Capital : 50 147,10 €
Siret : 483470787 00019
TVA : FR85483470787
NAF : 642c

Site : www.boursica.com
Mail : info@boursica.com

Procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 10 novembre 2011

Le 10 novembre 2011 à 10h00, les actionnaires de la Société Anonyme Boursica.com au capital de 50 147,10 € composé de 334 314 actions de 0,15 € nominal, se sont réunis au siège social sur première convocation du Conseil d'Administration.

La convocation a été faite, soit par lettre simple, soit par courrier électronique adressé à chaque actionnaire le 25 octobre 2011 et remise en mains propres au commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Brice de Villeneuve, PDG, préside l'assemblée.

M. PORTUGUES GERALD accepte d'être appelé comme scrutateur.

Madame Christiane Nicolas accepte d'être appelée comme secrétaire.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 290382 actions (soit 86 %) des 334 314 formant le capital et ayant le droit de vote.

L'assemblée réunissant ainsi le quorum requis peut valablement délibérer pour les résolutions inscrites à l'ordre du jour extraordinaire.

Monsieur Jean Avier, commissaire aux comptes, est absent et excusé.

Le président d'assemblée dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation.
- La feuille de présence à l'assemblée.
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires.
- Le rapport du conseil d'administration.
- Le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare, après avoir lu le rapport du conseil d'administration, que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social et/ou sur internet depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des co-commissaires au compte titulaires et suppléants.
- Changement de la dénomination sociale.
- Modification de l'objet social.
- Apport du fonds de commerce représenté par les sites internet Boursica.com et Weelandia.com, soit 5 millions d'euros, à une filiale en cours de formation. Cette nouvelle société, destinée à l'introduction en bourse, sera notre propriété à 99,99% et présentera de gros avantages pour les actionnaires actuels. Les avantages et la stratégie d'introduction seront présentés lors de l'assemblée générale.

Le Président lit son rapport, ouvre les débats et propose aux actionnaires de poser des questions.

Personne ne désirant plus prendre la parole après une demi-heure de débats, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉSOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président prend acte de la démission à compter du 30 juin 2011 de :

- Monsieur HABIB Erik en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire
- Monsieur Francis SULZER en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant

Cette résolution est adoptée par 290 382 **voix pour,** 0 **voix contre, et** 0 **abstentions.**

DEUXIEME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'adopter une nouvelle dénomination sociale à compter de ce jour. En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 3 - Dénomination

La dénomination de la Société est : **ABCAMÉDIS GROUPE**

Le reste de l'article demeure sans changement

Cette résolution est adoptée par 290 382 **voix pour,** 0 **voix contre, et** 0 **abstentions.**

TROISIEME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier l'objet social à compter de ce jour. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 2 – Objet Social

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Acquisition, détention, vente, administration et utilisation de participations dans des entreprises en relation directe ou indirecte avec l'objet social ou que l'objet social impose.
- Créer des succursales et des filiales pour entreprendre toute activité qui est en relation directe ou indirecte avec l'objet social ou que l'objet social impose.
- Création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées dans le présent objet social.
- Acquérir, gérer, grever et réaliser des immeubles.
- Création, achat, vente, location et exploitation de sites internet.
- Presse, informations, communications et annonces.
- Programmation informatique, création, achat, vente et location de programmes ou automatismes.
- Aide et conseils en investissement et vie courante, aux particuliers et aux entreprises.
- Jeux et concours divers pour les particuliers avec d'éventuels gains de lots ou d'espèces.
- Mise en relation d'individus via des forums ou autres moyens de communication.
- Vente ou location de produits ou services via des sites internet en direct, par annonces ou par enchères.
- Acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités.
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Cette résolution est adoptée par 290 382 **voix pour,** 0 **voix contre, et** 0 **abstentions.**

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et dans le cadre du plan d'introduction en bourse déjà abordé lors de précédentes assemblées, prend acte que par acte sous seing privé en date du 5 octobre 2011, la SA BOURSICA.COM (désormais Abcamédis Groupe) a fait apport à sa filiale « BOURSICA.COM SAS » d'un fonds de commerce représenté par deux sites internet :

- BOURSICA.COM
- WEELANDIA.COM

En échange de cet apport évalué à 5 millions d'euros, notre filiale nous attribue 99,99 % de son capital social, soit 781 240 parts sur 781 250. Cette filiale, qui sera transformée en SA le 16 novembre prochain, sera destinée à une introduction sur le Marché Libre de la Bourse de Paris avec une augmentation de capital.

Le Président indique également que chaque actionnaire de la SA Abcamédis Groupe se voit bénéficier de bons de souscriptions avantageux déjà contractualisés au sein de la filiale constituée ; une explication sommaire de l'avantage a été faite lors de l'assemblée générale et une notice sera adressée prochainement aux associés ayant demandé la réception des documents et convocations par email.

Cette résolution est adoptée par 290382 **voix pour,** 0 **voix contre, et** 0 **abstentions.**

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par 290382 **voix pour,** 0 **voix contre, et** 0 **abstentions.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 h 12.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal en 5 exemplaires qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Brice DE VILLENEUVE

Le scrutateur
HR PORTUGUES GERALD

La secrétaire
NICOLAS Christiane